

## AUTORISATION DE FAIRE USAGE DU TITRE DE PSYCHOTHERAPEUTE

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** la loi 2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, notamment son article 52 ;
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu** le décret 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- Vu** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret 2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;
- Vu** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie M. Didier JAFFRE à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté du 9 juin 2010 relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** la décision ARS Occitanie n° 2022-1843 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Occitanie ;

*Considérant la demande d'user du titre de psychothérapeute de l'intéressé(e) réceptionnée en date du 22/11/2022*

*Considérant le Titre de psychologue avec stage professionnel accompli dans un établissement détenant l'autorisation mentionnée à l'article L.61221-1 du CSP ou L. 313-1-1 du CASF de l'intéressé(e)*

### **Autorise**

Monsieur VIGNAU Louis

Né(e) [REDACTED]

Demeurant [REDACTED]

**à faire usage du titre de psychothérapeute.**

Fait à Montpellier, le 25 Novembre 2022

Le Directeur de  
L'Agence Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
et par délégation, la Responsable du Pôle  
Formation des professionnels de  
santé, pharmacie, biologie

  
Adeline PICOT

Didier JAFFRE